

Indemnité carburant : seulement 46% des foyers éligibles Vauclusiens ont effectué la demande



Alors que 109 000 foyers Vauclusiens, pour un total de 351 000, sont éligibles à la prime carburant, seuls 50 488, soit 46% d'entre eux, en ont fait la demande, à la date du 13 février.

Un nombre qui peut paraître relativement faible compte tenu du contexte économique, mais qui est dans la moyenne du pourcentage de demandes dans les départements limitrophes. En effet, le pourcentage de demande parmi les foyers éligibles en Vaucluse est supérieur au même pourcentage dans les Bouches-du-Rhône (38%) et les Alpes-de-Haute-Provence (40%) mais inférieur dans les départements de la Drôme (49%), du Gard (49%) et de l'Ardèche (52%).

Département	Nombre total de foyers (en milliers)	Nombre de foyers éligibles à la prime carburant (en milliers)	Nombre de demandes de prime carburant	Pourcentage de demande parmi les foyers éligibles
06 - Alpes-de-Haute-Provence	105	31	12 296	40%
07 - Ardèche	201	60	30 904	52%
13 - Bouches-du-Rhône	1 258	343	131 707	38%
26 - Drôme	310	93	45 370	49%
30 - Gard	462	139	67 669	49%
84 - Vaucluse	351	109	50 488	46%



Ecrit par Jérôme Renaud le 14 février 2023

Foyers éligibles prime carburant par département

Pour rappel, le délai pour effectuer la demande d'indemnité de carburant de 100€ sur impots.gouv.fr a été prolongé d'un mois, soit jusqu'à la fin du mois de mars. Cette aide de 100€ est l'équivalent d'une remise de plus de 10 centimes par litre pendant un an pour un automobiliste moyen (12 000 km par an avec un véhicule consommant 6,5L/100km).

Au total, sur l'ensemble du territoire, 5,17 millions de demandes ont déjà été effectuées et le nombre d'indemnités versées ou en cours de versement est de 3,3 millions. A noter qu'un petit nombre de paiements sont en attente du fait de l'absence de RIB du bénéficiaire.

Pour rappel, le temps de traitement entre le remplissage du formulaire et le versement de l'indemnité est en moyenne de 10 à 14 jours.

Pour effectuer votre demande d'indemnité carburant, cliquez [ici](#).